

Interview de Jérôme Guedj, ancien président du Conseil Départemental de l'Essonne, ancien député

Lutte contre l'isolement des personnes âgées : " Les maires ont été à leur manière des héros dans la réactivité et l'inventivité s'agissant des dispositifs qu'ils ont mis en place "

Issue de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales), ancien président du Conseil Départemental de l'Essonne, ancien député, Jérôme Guedj, veut faire des enjeux du vieillissement une priorité politique. En 1999, il lançait une campagne publicitaire intitulée " *Rex et mamie* " volontairement provocatrice pour alerter l'opinion sur la maltraitance des vieux, en 2013 il publiait un livre " *Plaidoyer pour les vieux* " et depuis 2018 il collabore au think tank " *Matière grise* ".



Jérôme Guedj, ancien président du Conseil Départemental de l'Essonne, ancien député

Tout comme la canicule de 2003 avait révélé la fragilité des personnes âgées, la crise sanitaire du COVID-19 a mis en lumière l'extrême vulnérabilité de nos anciens, puisque 78% des victimes ont plus de 75 ans. Dès le début du confinement,

Jérôme Guedj alertait sur le risque pour les personnes âgées de " mourir d'ennui et de solitude ". Sa sensibilité aux enjeux du vieillissement a conduit Olivier Véran, ministre de la Santé, à lui confier le 24 mars dernier, une mission

afin " d'identifier les leviers permettant de combattre l'isolement des personnes âgées en période de confinement ", et de proposer et de coordonner " un dispositif de mobilisation ".

Les 5 et 19 avril Jérôme Guedj remettait deux rapports au ministre de la Santé. L'un consacré à un plan de mobilisation national d'urgence pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et fragiles isolées en période de confinement, et le second qui fixe les modalités destinées à permettre aux familles de rendre visite à leurs proches dans les Ehpad. Dans le cadre de sa mission il a sollicité l'AMIF dont il salue la réactivité et il a bien voulu répondre à nos questions et partager ses préconisations avec les élus d'Ile-de-France.

JÉRÔME GUEDJ

PLAIDOYER POUR LES VIEUX



Tout est politique

Jean-Claude Gawséwitch



" Les maires ont été très inventifs et très réactifs. Ils ont été des ensembliers dans la mesure où ils connaissent parfaitement leur tissu local et savent répondre précisément aux besoins. "

Comment les maires ont-ils appréhendé la situation ?

En matière de lutte contre l'isolement les maires ont été, à leur manière, des héros dans la réactivité et l'inventivité s'agissant des dispositifs qu'ils ont mis en place. Quand la décision de confinement est arrivée ils ont été les premiers à se poser la question concernant les personnes fragiles et notamment aux personnes âgées isolées. Ils ont eu le réflexe d'activer le registre canicule et de prendre leur téléphone pour appeler et faire appeler les personnes âgées. Et ce, avant même que le gouvernement ne le leur demande.

À cette occasion ils se sont rendus compte que les registres canicule - sur lesquels on s'inscrit volontairement - étaient incomplets. J'ai eu des retours de certains maires qui ont fait

preuve de débrouille pour compléter ce fichier, en utilisant par exemple celui des banquets seniors ou celui de ceux qui reçoivent les colis de Noël ou qui participent aux voyages seniors.

Il y a eu des maires encore plus inventifs en utilisant le fichier électoral d'où ils ont extrait les plus de 65 / 70 ans. Puis ils ont demandé aux agents municipaux confinés chez eux et sur la base du volontariat d'appeler régulièrement des personnes âgées. Dans une mairie en quelques heures plus de 100 volontaires se sont manifestés et en une semaine ils ont pu appeler deux fois plus de 4 000 personnes.

Les maires ont été inventifs pour aller à la rencontre de leurs administrés les plus fragiles et les plus isolés puis, une fois que le contact a été établi et les besoins identifiés, ils ont improvisé des solutions, souvent à travers les CCAS ou la Croix Rouge. Je le redis, les maires ont été très inventifs et très réactifs. Ils ont été des en-

En 2013 Jérôme Guedj publiait aux éditions Jean-Claude Gawséwitch, un livre intitulé " Plaidoyer pour les vieux - Tout est politique " dans lequel il s'attaque au tabou politique que représente la gestion du vieillissement par les politiques

sembliers dans la mesure où ils connaissent parfaitement leur tissu local et savent répondre précisément aux besoins. J'en ai vu faire appel à leur police municipale pour aller retirer de l'argent ou aller remettre un chèque à un commerçant.

Comment les élus vont-ils s'insérer dans le dispositif que vous proposez ?

Dans mon rapport je propose trois choses pour leur faciliter la tâche et continuer d'être en première ligne dans la durée sur la question de l'isolement des personnes âgées.

Il faut comprendre que j'ai écrit ce rapport avec des solutions pour l'urgence mais très clairement il faut profiter de la crise pour faire monter en haut de la pile des priorités politiques cette question de l'isolement qui n'était pas toujours bien prise en considération.

Pourquoi la question du vieillissement va-t-elle devenir prégnante ?

La question de l'isolement était déjà présente mais elle va aller crescendo du fait de l'augmentation de la population vieillissante. C'est un sujet qui doit faire partie des priorités des politiques qu'elles soient locales, départementales

"J'ai écrit ce rapport avec des solutions pour l'urgence mais très clairement il faut profiter de la crise pour faire monter en haut de la pile des priorités cette question de l'isolement "

ou nationales. Pour faciliter cela j'ai proposé la création d'une cellule de coopération de lutte contre l'isolement qui va donner lieu très concrètement à des dispositifs juridiques. Elle sera pilotée le plus souvent par le maire mais cela dépendra des terrains locaux, mais il faut un lieu où tous ceux qui ont des informations sur l'isolement des personnes âgées puissent les partager et ce afin de coordonner les réponses à mettre en place.

Votre démarche a donc vocation à perdurer après la crise ?

Tous les outils que je propose ont évidemment pour vocation à perdurer au-delà de la crise sanitaire que nous traversons. Il faut savoir que 80% des personnes âgées de plus de 85 ans ne vont pas en maison de retraite donc l'objectif est qu'elles puissent rester le plus longtemps possible à leur domicile. En temps normal c'est déjà difficile mais en période de confinement c'est encore plus compliqué. D'où la nécessité de mettre en place tout un écosystème qui facilite le maintien à domicile, en-

core plus en période de confinement et encore plus pour les personnes isolées. Cette cellule permettra aux services d'aide à domicile, aux départements, aux associations, aux bailleurs sociaux, de partager les informations dont ils disposent.

Dispose-t-on de tous les moyens juridiques pour mettre en oeuvre ces outils ?

J'ai proposé l'utilisation d'un autre instrument qui sera mis en oeuvre très concrètement c'est le partage des fichiers dont disposent les départements qui versent des prestations telles que l'APA, (il y a 700 000 bénéficiaires de l'APA qui vivent à domicile en France) ou la prestation de compensation du handicap (300 000 personnes).

Ces fichiers sont de bonne qualité, qualifiés et à jour mais aujourd'hui juridiquement, il est interdit de les partager.

C'est une aberration surtout en situation de crise. J'ai donc demandé une mesure d'urgence sanitaire sur ce sujet et le ministre de la Santé était d'accord lorsque je lui ai proposé. Cette proposition va être

étudiée par des juristes et examinée **si nécessaire** par le Conseil d'État pour qu'in fine les départements puissent transmettre directement des noms, prénoms, adresses, numéros de téléphone et ainsi attirer l'attention des villes sur la situation de telle ou telle personne. Sans pour autant révéler le type de prestation des bénéficiaires afin de respecter le secret.

Le partage d'information semble essentiel dans votre dispositif ?

Absolument. Toutes celles et ceux qui ont des données sur les personnes fragiles peuvent les partager afin que nous soyons nombreux à aller à leur rencontre.

D'abord cela permet au téléphone de sonner régulièrement. Vous n'imaginez pas la vie des personnes isolées. En temps normal elles ont déjà peu de contacts avec les autres mais avec le confinement c'est encore pire.

Comment va s'organiser cette aide à la prise de conscience des enjeux de l'isolement ?

On parle beaucoup de puissance publique mais il ne faut pas oublier toute la générosité associative, notamment Voisins soli-

naires dont l'AMIF est partenaire...

Et cette lutte si elle s'organise d'abord dans les associations il est important que l'on mette en place des outils facilitateurs. C'est pourquoi j'ai accepté cette mission, afin d'aider à structurer des politiques de lutte contre l'isolement parce qu'il n'y avait rien sur le sujet.

C'était du bricolage associatif qui ne fonctionnait que grâce à la bonne volonté des bénévoles ou les initiatives de maires.

Maintenant j'espère que l'on va reconnaître que c'est un sujet aussi important que les Ehpad, les accueils de jour Alzheimer, la modernisation des ser-

vices d'aide à domicile ou la baisse du reste à charge pour les familles.

Ma hantise c'est de vivre ce que l'on a vécu au moment de la canicule quand on a ouvert les portes et que l'on découvert que des gens étaient morts tout seuls chez eux parce que personne ne s'en était préoccupé.

Avec le COVID-19, les gens sont soit malades, soit ils restent chez eux par peur, renoncent à des soins et se négligent. C'est ma grande inquiétude, que les gens ne continuent pas à se faire soigner et que l'on soit confronté à des décompensations le jour où la vie reprendra à peu près son cours.

Un numéro vert national d'écoute qui renvoie vers le local

Le numéro vert national 09 70 28 30 00 de la Croix Rouge qui assure un soutien psychologique aux personnes âgées fragiles et isolées va renvoyer vers une plateforme spécifique sur l'isolement. J'ai rajouté à ce dispositif d'écoute et de soutien la possibilité, si une personne appelle depuis telle ou telle commune pour exprimer une demande ou un besoin, pour les écoutes de la Croix Rouge de l'adresser au CCAS de sa commune pour une réponse adaptée et de proximité. Les municipalités informent beaucoup mais on s'est rendu compte qu'il y avait encore des trous dans la raquette avec des gens qui passaient à côté et n'étaient pas au courant que ce que leur mairie pouvait faire pour eux. Parce que lorsque l'on est isolé, par principe, on passe à côté de tout.

Dans votre rapport vous évoquez la possibilité de regrouper les personnes fragiles et isolées dans des hôtels, vous pouvez détailler ?

Effectivement, dans le rapport j'ai fait une proposition en ce sens qui est aussi un appel aux maires. Dans cette période de confinement ils vont avoir connaissance de personnes pour lesquelles il sera intenable de maintenir un soutien à domicile de qualité dans la durée. Soit parce que leur habitat est insalubre, soit parce qu'ils sont en grande précarité économique.

C'est pour cela que je suggère, sur la base du volontariat, de proposer pour ces personnes spécifiques, une sorte de mise à l'abri. C'est-à-dire de les sortir de leur habitat le temps de la crise (un mois, deux mois, trois mois ou plus si nécessaire) et de les installer à l'hôtel ou dans des lieux d'hébergement tel que les internats des collèges qui ne sont pas utilisés.

Ces hébergements seraient pris en charge, j'ai dégagé une ligne de financement pour cela. Ce dispositif aurait pour intérêt que ces personnes resteraient certes confinées dans leur chambre ce qui leur offrirait de meilleures

" Les petits frères des pauvres estiment qu'il y a 900 000 personnes âgées qui n'ont plus de relations avec des proches (familial, associatif, voisinage), dont 300 000 qui sont en situation de " mort sociale ". Ce sont des gens qui passent complètement sous les radars et ce sont eux qui m'inquiètent d'autant que souvent ils cumulent des situations de précarité économique. "

" C'est en pensant aux résidents des Ehpad que nous avons formulé ces recommandations. Elles sont servi de base à l'élaboration d'un protocole national. Il fallait urgemment alléger la contrainte sans risquer la santé des résidents. "

conditions sanitaires que des logements insalubres. On pourrait ainsi mutualiser tous les services, aide à domicile, soins infirmiers, portage des repas par la ville... tout en assurant une présence continue qui les rassurerait.

Il est plus simple de s'occuper de 10 personnes regroupées au même endroit plutôt qu'elles soient dispersées aux quatre coins de la ville.

Alors je cherche des maires qui pourraient mettre en place ce dispositif, parce que les maires ont un rôle d'ensemblier et ils ont la capacité d'entraîner et de coordonner

les acteurs d'un territoire sur un tel dispositif.

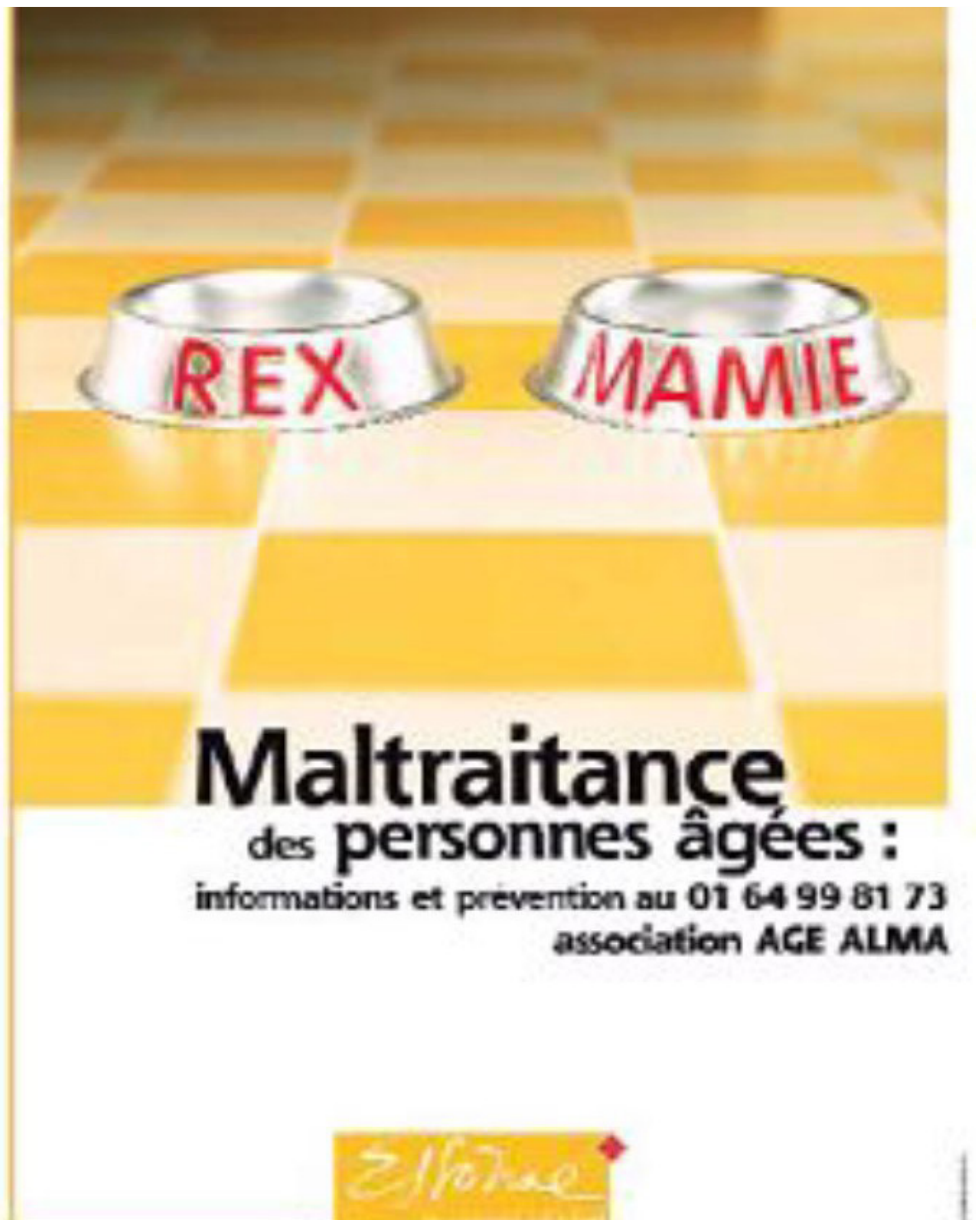
Avez-vous le sentiment d'avoir été entendu par le Gouvernement ?

J'ai été entendu très vite sur plusieurs sujets comme le numéro vert ou la reprise des visites dans les Ehpad. En même temps que j'écrivais les propositions, je travaillais avec les cabinets ministériels ou les directeurs pour examiner leur mise en oeuvre. Je suis une mouche du coche, je rédige des propositions mais il y en a qui sont plus complexes à mettre en oeuvre que d'autres.

Plusieurs de vos propositions impliquent les maires, ils sont vraiment au coeur de cette lutte contre l'isolement des personnes âgées ou fragiles ?

Il y a effectivement une proposition dont les maires doivent s'emparer, c'est la mise en place d'un plan d'action municipale pour la lutte contre l'isolement des personnes isolées.

Je ne vais pas l'écrire à leur place mais nous avons fait un canevas avec les CCAS et le réseau " Villes amies des aînés ". Nous sommes partis des besoins de la



En 1999 Jérôme Guedj, alors Président du Conseil Départemental de l'Essonne lançait une campagne publicitaire intitulée " Rex et mamie " volontairement provocatrice pour alerter l'opinion sur la maltraitance des vieux

personne isolée et nous avons regardé quel type de réponse apporter. Nous avons estimé 10 besoins sur une journée (manger, faire ses courses, se soigner...) et nous avons re-

gardé les réponses qui existaient localement (numériques, associatives, municipales). L'association des maires ruraux de France s'en est déjà emparée.

Le principe ce n'est surtout pas de dire que les solutions viennent d'en haut mais juste d'être un facilitateur parce que ceux qui s'adaptent et qui sont les plus inventifs, ce sont les maires !